



Plan Local d'Urbanisme

Commune de
BARBIÈRES
(26300)

Prescription : 08/09/2014
Arrêt : 17/10/2016
Approbation : 18/07/2017

2a. Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD)



10 rue Condorcet - 26100 Romans-sur Isère
Tél : 04 75 72 42 00 - Fax : 04 75 72 48 61
Courriel : contact@beaur.fr - Site : www.beaur.fr

5.14.31

Juin
2017

P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Rappel du code de l'urbanisme

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** :

→ définit les orientations générales des **politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection** des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de **préservation ou de remise en bon état** des continuités écologiques.

→ arrête les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de la commune.

→ fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

SOMMAIRE

Aménagement - Équipement - Urbanisme – Habitat	5
Développement économique - Commerces - Loisirs.....	9
Déplacements – Transports – Communications numériques	11
Préservation des éléments de paysage, Protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques	12
Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.....	14

BARBIÈRES

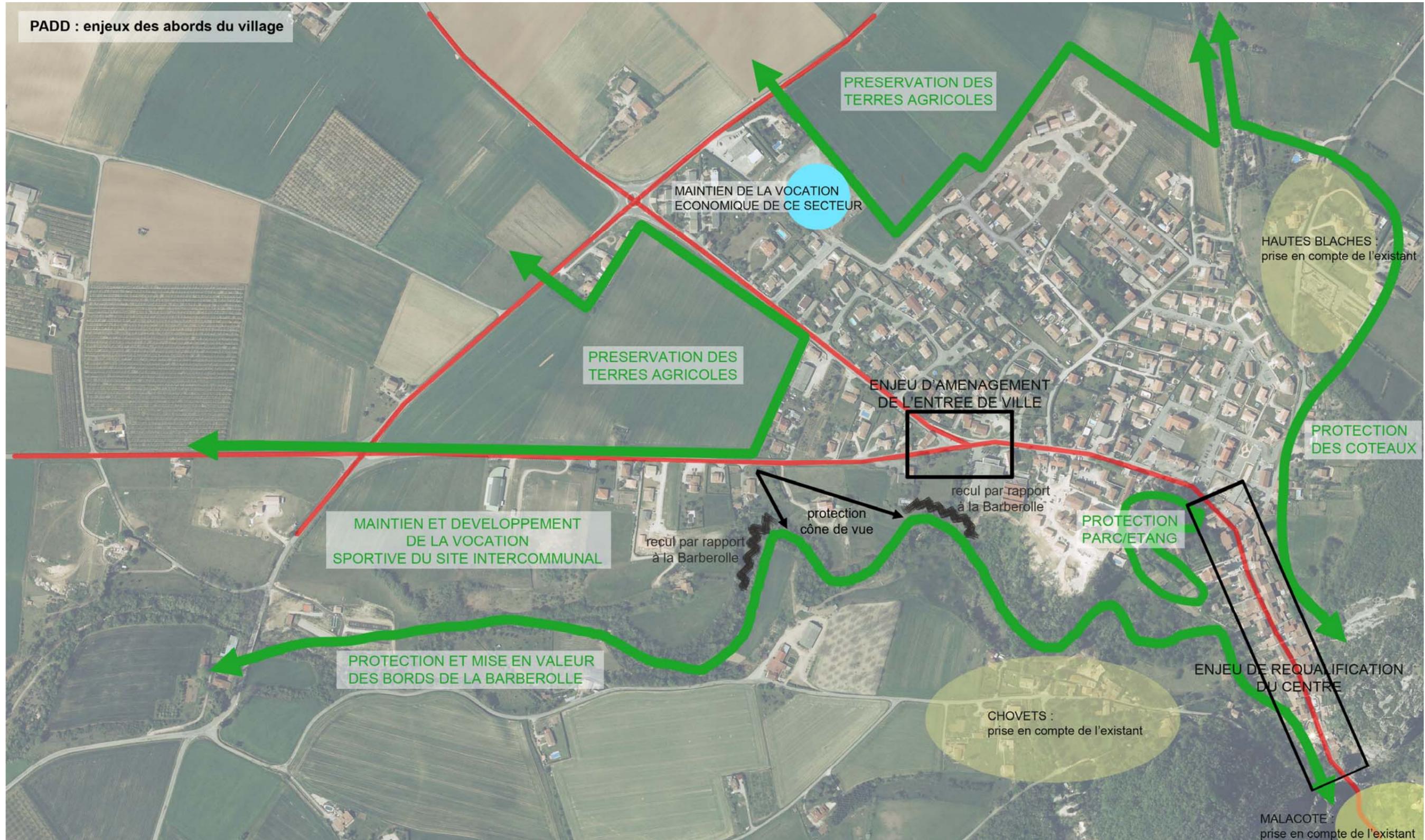
- ✓ Un **territoire rural de 1440 ha** en bordure ouest du Parc Régional du Vercors avec un paysage marqué par un contraste entre la plaine (12 % du territoire) et la barrière du Vercors où l'on découvre un vaste territoire montagneux.
- ✓ Un territoire marquant une **entrée touristique** sur le Vercors ; présence « d'équipements touristiques » sur la commune (camping, centre équestre, chemins de randonnées, gîtes, ...)
- ✓ **Une vie économique en mutation** : le site de la Kaoline a été transformé en habitat; le bâtiment d'activité de la SERT a cessé son activité fin 2014, deux anciens bâtiments d'activité, des activités implantées dans le tissu urbain (pépiniériste, menuiserie), une entreprise dans la zone Ui (le long de la RD 125) ; des besoins recensés auprès des artisans et commerçants locaux.
- ✓ **Une agriculture localisée principalement dans la plaine** mais présence également d'un élevage **bovins secteur Serre Peilloux** et qui contribue à l'entretien paysager du territoire;
- ✓ Une extension forte du **village ces dernières années** ; avec un doublement de la population depuis les années 1990.
- ✓ Des **équipements** scolaires adaptés aux besoins en 2015 ; des équipements sportifs à proximité du village.





Objectifs pour le P.L.U.

- Freiner l'étalement urbain afin de préserver les terres agricoles planes au nord et à l'ouest du village et les espaces naturels (boisements à l'Est et bords de la Barberolle au Sud) ;
- Exploiter les potentialités dans l'enveloppe urbaine existante (tènements libres, reconversion d'activités) ;
- Poursuivre les aménagements visant à améliorer le fonctionnement urbain et les équipements nécessaires pour répondre aux besoins liés à l'accroissement de la population. Les équipements à créer (stationnement, espace de convivialité, ...) devront s'intégrer dans la vision du projet retenu : renforcer une centralité en assurant une liaison entre la salle des fêtes et la mairie ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager ;
- Mieux hiérarchiser le maillage viaire afin de mieux articuler les quartiers périphériques au centre du village et mieux maîtriser les flux de transit ;
- Préserver les milieux naturels et la trame verte et bleue du territoire communal.



Aménagement - Équipement - Urbanisme - Habitat

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les enjeux et des questions fondamentales :

- *Comment maintenir la meilleure inscription du village dans le grand paysage ? En maîtrisant l'implantation des constructions et se donnant les moyens de traiter les franges urbaines.*
- *Comment valoriser les entrées de village ? En portant un soin spécifique au traitement des abords des voies et des carrefours. En mettant en valeur des perspectives sur la montagne avec des alignements d'arbres par exemple.*
- *Comment s'appuyer sur les éléments du patrimoine architectural et paysager pour le développement du village ? En favorisant leur découverte et leur usage en les reliant par un réseau maillé de parcours piétonniers.*
- *Comment garantir l'intégration paysagère des constructions ? En évitant de construire sur les coteaux en privilégiant des terrains situés dans l'enveloppe urbaine existante et/ou pré-végétalisés.*

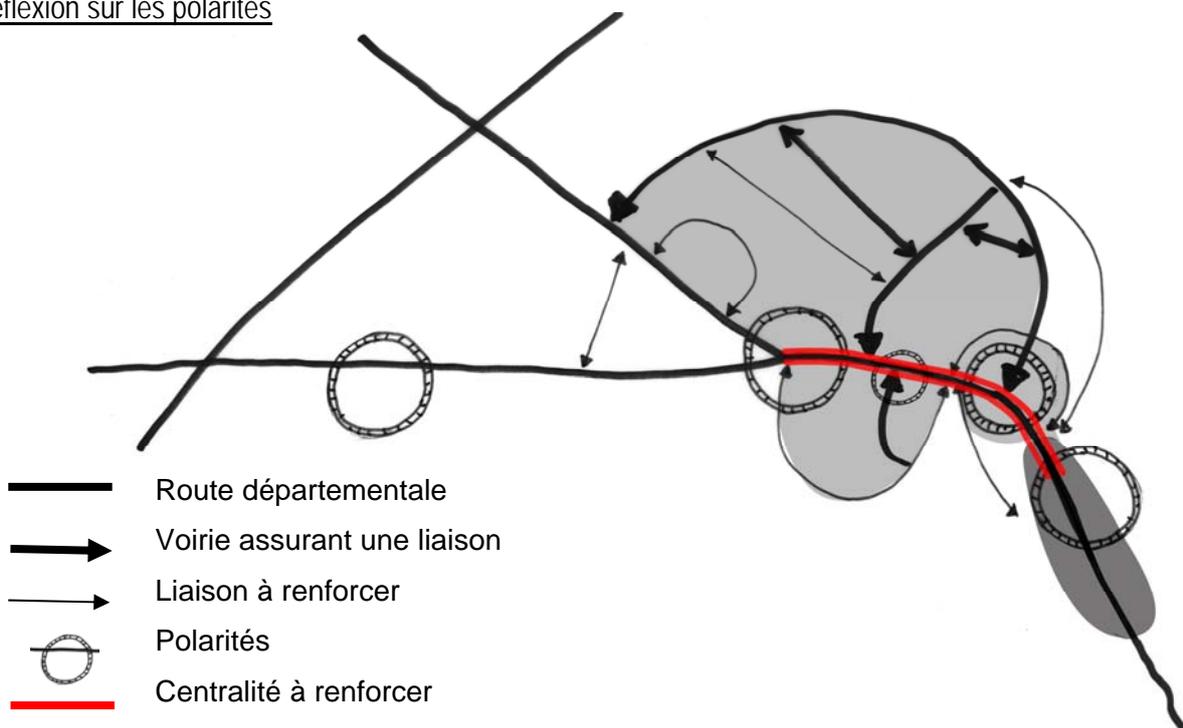
Le diagnostic a également permis de constater un déplacement du cœur du village : de la grand rue vers la place de la mairie et l'école. L'extension de l'école, l'aménagement de la mairie et de ses abords ont conforté le déplacement de la centralité. La particularité de la commune est de disposer de plusieurs polarités : la salle des fêtes plus à l'ouest et les équipements sportifs encore plus éloignés.

Le projet communal vise à :

- mieux relier ces pôles entre eux en confortant et en sécurisant les cheminements doux,
- mieux articuler les quartiers d'habitat périphériques au centre du village
- répondre aux besoins des commerces de proximité situés sur la commune, aux besoins en services et équipements (stationnement, lieu de rencontre pour maintenir un lien social intergénérationnel, ...) en intégrant ces projets dans une vision globale.

L'objectif à moyen et long terme est de traiter l'entrée du village à l'articulation entre les RD 101 et 149, et de constituer une centralité élargie du village qui relie les différentes polarités existantes.

Réflexion sur les polarités



Objectif :

Réfléchir à la structure du village (équipements publics, activités et habitat),

Arrêter l'étalement urbain sur les grandes unités agricoles,

Etudier les petits secteurs disponibles dans l'enveloppe urbaine et les potentialités dans le cas des reconversions des sites à vocation économique.

Orientations :

→ Poursuivre les choix faits lors des études préalables au PLU :

- renforcer la centralité élargie du village constituée entre les polarités de la mairie et de la salle des fêtes en favorisant l'accueil de commerces et l'aménagement d'espace public tout en assurant un maillage avec les équipements sportifs « éloignés ».
- *renforcer les aménagements autour de la salle fête : aménagement du carrefour (entrée de ville), permettre l'implantation de commerce, réfléchir au devenir du bâtiment de la SERT.*

→ **Freiner l'étalement urbain**, limiter l'urbanisation aux dents creuses de l'enveloppe urbaine du village et anticiper le devenir des sites stratégiques et les sites accueillant ou ayant accueilli de l'activité.

→ **Proposer des orientations d'aménagement afin d'assurer des liaisons (viaires et piétonnes)** et proposer une forme bâtie adaptée au tissu urbain.

→ **Préserver les hameaux des Chovets et de Malacôte** afin de tenir compte des exigences environnementales sur ces secteurs.

→ **Préserver le secteur des Hautes Blaches en limitant** la densification de ce secteur. Ce secteur sensible d'un point de vue paysagé ne peut être densifié par manque de réseau.

Objectif :

Freiner la dynamique démographique afin de respecter les documents supra-communaux

Orientations :

→ Prévoir la production d'environ 50 à 60 logements nouveaux sur 12 ans, soit autour de 5 logements nouveaux par an en moyenne.

Ce rythme de croissance englobe la production de logement sur des tènements libres et la production éventuelle de logement en densification et en reconversion d'activité.

Cela correspond à une **croissance démographique d'environ 0,8 % par an**.

Croissance nettement plus faible que le taux constaté entre 2006-2011 (4,8%/an) mais réaliste et cohérente en termes d'équipements publics et d'impact sur le territoire (prise en compte de la préservation des espaces agricoles et naturels).

En se basant sur une hypothèse d'une diminution du nombre de personnes par logement de 2,6 actuellement à 2,2 : ces 50 à 60 logements nouveaux permettraient d'accueillir environ 110 à 120 habitants supplémentaires.

Objectif :

Anticiper les besoins éventuels des équipements communaux et intercommunaux.

Orientations :

- Si cela s'avère nécessaire, la capacité de la station d'épuration pourra être augmentée par la réalisation d'un troisième module. Cette solution a été prévue lors de la création de la **station d'épuration**. Les dernières analyses de la station permettent d'estimer que la capacité est suffisante pour accueillir la croissance de population des 12 prochaines années.

- Aménager un **espace jeux** (détente / festività) sur le terrain communal à proximité de la mairie.

- Poursuivre la réflexion sur les **abords de la salle des fêtes** (stationnement, parc) et sur l'aménagement du carrefour.

- Maintenir la **zone à vocation sportive** et permettre l'installation d'équipements complémentaires, cette zone présentant un enjeu à l'échelle intercommunale.

- Sécuriser les **accès piétons**.

Développement économique - Commerces - Loisirs

Objectif :

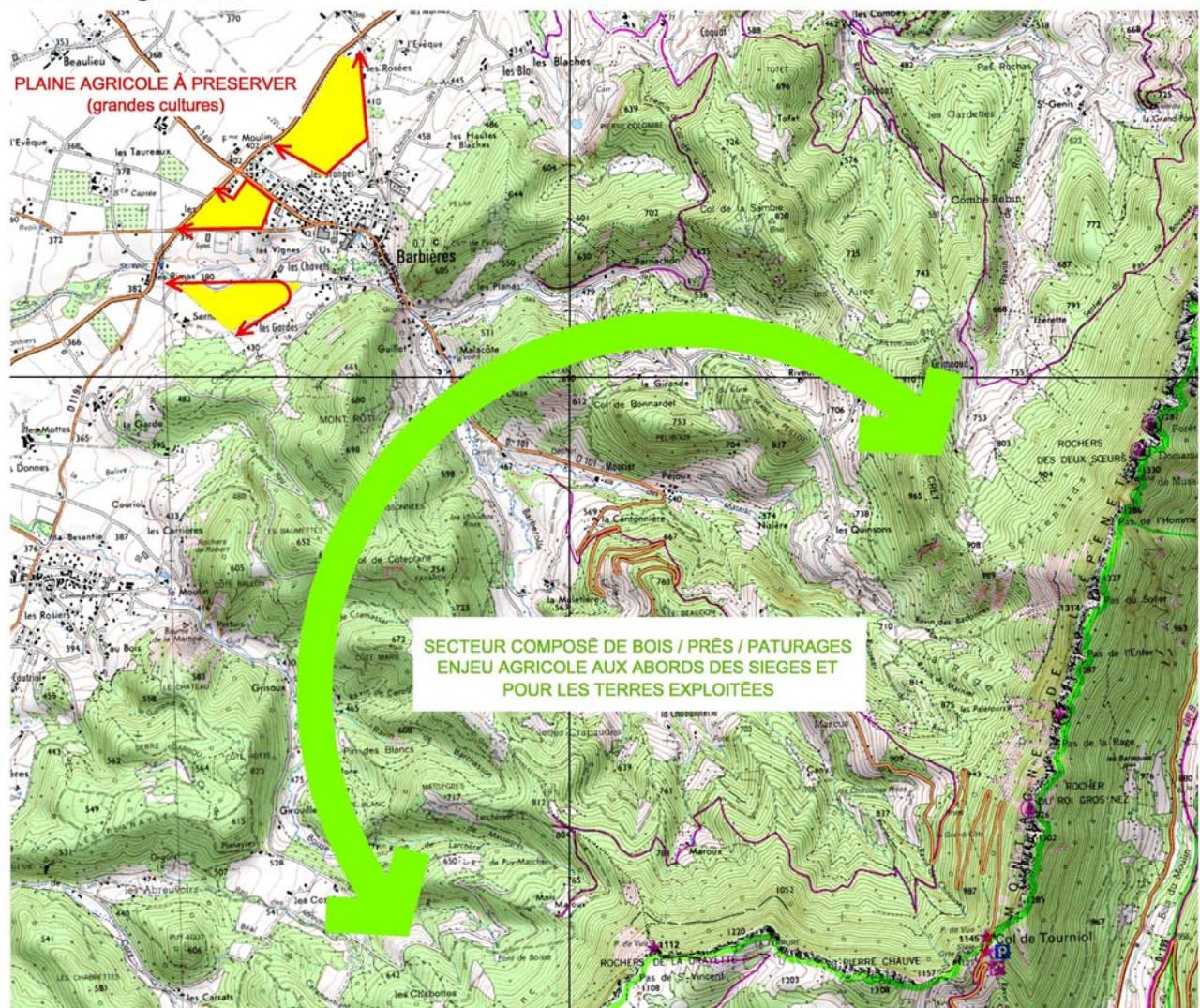
Pérenniser l'activité agricole.

Orientations :

→ Préserver l'outil de travail agricole et permettre la pérennisation des activités agricoles :

- limiter la consommation de grandes unités agricoles pour l'urbanisation.
- permettre l'évolution des exploitations agricoles existantes.

P.A.D.D agriculture



Objectif :**Maintenir et accueillir des activités artisanales, des commerces et services, à vocation locale.**

→ La commune dispose d'une **zone d'activité le long de la RD 125**. Cette zone est composée d'un bâtiment d'activité et d'une zone de stockage de matériel. Le projet de PLU vise à maintenir la vocation de cette zone sur ces deux tènements. Aucune extension de la zone actuelle n'est envisagée.

→ Afin de répondre aux **besoins des artisans et des commerçants**, la commune souhaite favoriser l'implantation de ces activités dans le tissu urbain, et préférentiellement dans le centre village. Cette implantation à l'articulation entre les pôles existants pourra contribuer, en plus de la requalification des espaces publics, à renforcer cette centralité élargie entre la salle des fêtes et la mairie.

L'implantation d'artisans pourrait ainsi être envisagée sur la zone d'activité, sur le tènement de la Sert, ou sur le site de la menuiserie (si il n'y a pas de repreneur).

L'implantation de commerces et de services aurait du sens à proximité de la mairie (pour renforcer cette polarité), sur le tènement de la menuiserie (site intermédiaire) ou à proximité de la salle des fêtes.

Objectif :**Valoriser l'attrait touristique**

→ Valoriser et améliorer la visibilité des **éléments paysagers et patrimoniaux** pour maintenir l'attrait touristique (village, bords de la Barberolle, chemin de randonnées, cèdre,...).

→ Permettre le **changement de destination** d'anciens bâtiments agricoles, ce qui pourrait permettre la création de gîte.

Déplacements – Transports – Communications numériques

Objectif :

Limitier les besoins en déplacements motorisés et favoriser les déplacements doux.

Orientations :

→ Faciliter les déplacements des piétons et cycles :

- dans le village et entre les zones d'urbanisation récentes et les équipements publics situés sur plusieurs pôles.
- en direction et le long de la Barberolle.

→ Réflexion sur une aire de covoiturage.

→ **Traversée du village** : réflexion pour créer un aménagement piéton tout en répondant aux autres usages : véhicules agricoles, touristiques, cycles, ...

→ Développer l'habitat principalement au village.

Objectif :

Fiabiliser et développer les communications numériques.

Orientations :

→ Prévoir, en lien avec la communauté d'agglomération, le **développement progressif de l'accès au réseau très haut débit** mis en place par le département (dans le cadre de l'association ADN).

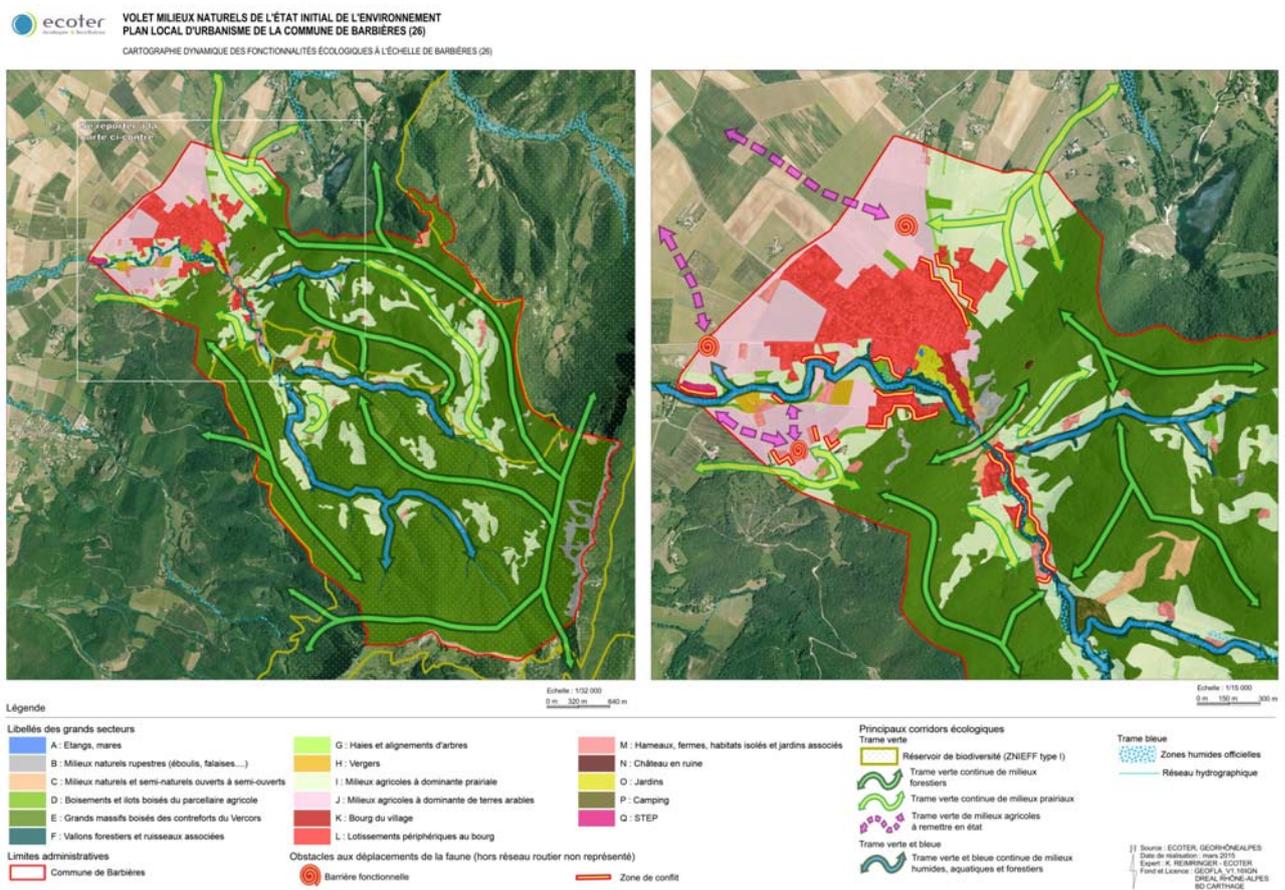
Préservation des éléments de paysage Protection des espaces agricoles, naturels et forestiers Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques

Aucun périmètre de protection du patrimoine naturel, qu'il soit réglementaire ou contractuel, n'est recensé sur la commune de Barbières. On soulignera tout de même dans ce cadre la proximité de la commune avec le Parc naturel régional du Vercors.

La commune de Barbières n'est toutefois pas dépourvue d'espaces naturels et semi-naturels remarquables. Ainsi, note-t-on la présence de :

- Deux ZNIEFF : « Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus » et « Chainons occidentaux du Vercors » ;
- Une forêt en évolution naturelle de type forêt de pente ;
- Des zones humides officielles se rapportant pour l'essentiel aux lits des différents cours d'eau présents sur la commune et à certains milieux naturels et semi-naturels adjacents
- Plusieurs cours d'eau classés/inscrits : à l'Inventaire des frayères (la Barberolle) ; en tant que Réservoir biologique du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranéen; et au titre de la Réglementation des bords de rivière (ensemble des cours d'eau de la commune).

Le projet communal vise à préserver les bordures immédiates du vallon forestier de la Barberolle (aux lieux-dits « Malacôte » et « Balthazar ») et les bords de la Barberolle en limite sud du village. Il s'agit de préserver une trame bleue et la trame verte liée à la Barberolle.



Objectif

Favoriser la nature ordinaire dans les zones urbanisées et les zones agricoles.

La préservation et la diversification de la nature ordinaire passe par :

- La création d'espaces verts et la mise en place, au sein de ces espaces, d'abris pour la faune ;
- La préservation et la gestion adaptée des micro-espaces végétalisés (bords de routes, de trottoirs, murets en pierres, murets sur lesquels se développe une flore/fonge, etc.) ;
- La limitation de l'éclairage public au strict nécessaire en préférant l'utilisation des systèmes de type lampes à sodium (éclairage jaune), orientés vers le sol.

Orientations :

- Intégrer ces éléments dans chaque aménagement d'espace public.
- Préserver les haies, ilots forestiers.

Objectif :

Mettre en valeur les qualités paysagères de la commune.

Orientations :

- Maintenir des perspectives visuelles sur le Vercors en limitant l'étalement urbain sur les coteaux et en préservant le cône de vue le long de la RD 101.
- Traiter les limites des zones urbaines avec les zones agricoles, les bords de la Barberolle.

Objectif :

Mettre en valeur les qualités paysagères du village.

Orientations :

- Adapter les formes urbaines et architecturales de manière à permettre une intégration à la structuration du village.
- Protéger le parc privé et l'étang situés face à la mairie.
- Valoriser les accès et cheminements piétons situés le long de la Barberolle.
- Valoriser l'entrée et le centre village par une requalification des espaces publics.

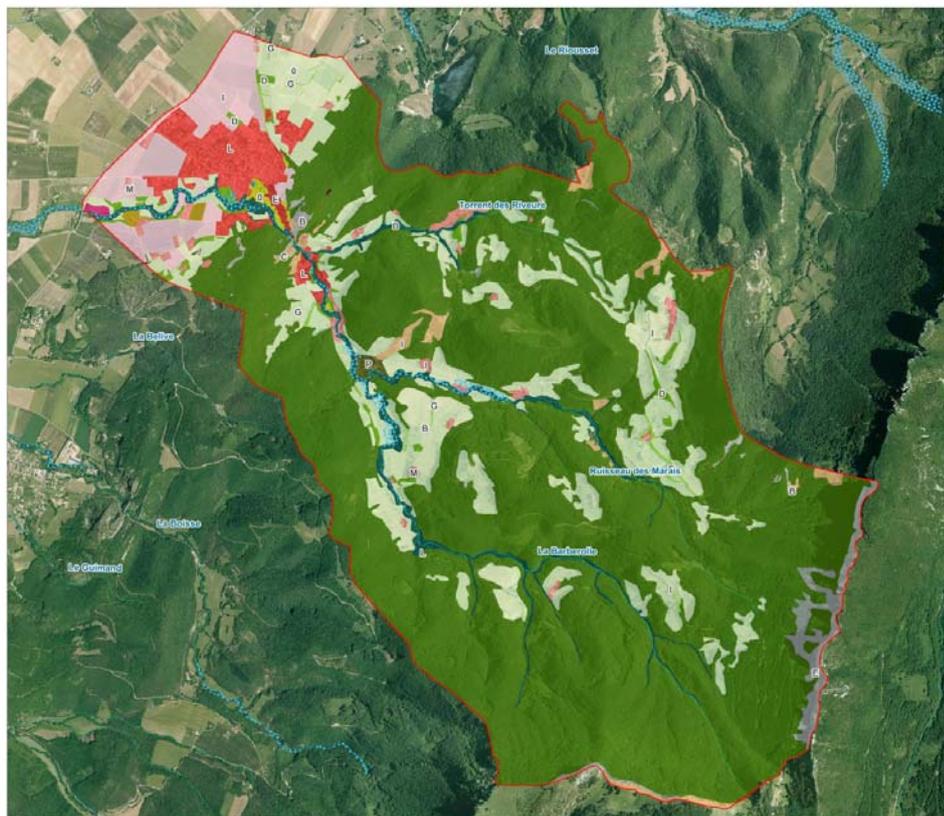
Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- Promouvoir des **formes urbaines adaptées** aux espaces libres dans le tissu urbain ;
- **Maitriser l'étalement urbain** pour l'habitat aux espaces libres dans l'enveloppe urbaine ;
- Limiter l'étalement urbain pour **l'activité** aux besoins ;
- Stopper l'étalement urbain induit par certaines **zones NB** du POS ;
- Poursuivre l'effort de **diminution de la consommation moyenne d'espace** par logement qui était de 800 m² dans le cadre du POS.
- Poursuivre un **développement peu consommateur d'espace** avec un objectif de densité moyenne d'au moins 15 logements par hectare;



VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BARBIERES (26)

ZONAIRE DE LA COMMUNE PAR SECTEURS HOMOGÈNES DES POINTS DE VUE AGRICOLE, PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE



Légende

Libellés des grands secteurs

- A : Etangs, mares
- B : Milieux naturels rupestres (éboulis, falaises...)
- C : Milieux naturels et semi-naturels ouverts à semi-ouverts
- D : Boisements et lots boisés du parcellaire agricole
- E : Grands massifs boisés des contreforts du Vercors
- F : Vallons forestiers et ruisseaux associés
- G : Haies et alignements d'arbres
- H : Vergers
- I : Milieux agricoles à dominante prairiale
- J : Milieux agricoles à dominante de terres arables
- K : Bourg du village
- L : Lotissements périphériques au bourg
- M : Hameaux, fermes, habitats isolés et jardins associés
- N : Châteaux en ruine
- O : Jardins
- P : Camping
- Q : STEP

Milieux humides et aquatiques

Réseau hydrographique

Zones humides officielles

Limites administratives

Commune de Barbieres

Échelle : 1:22 000
0 m 225 m 440 m

Source : ECOTER, GEORHÔNEALPES
Date de réalisation : mars 2015
Expert : P. REIBRINGER - ECOTER
Fond et Lissage : GEOCLA, V1 18/02/15
DIGITAL SWISS ALPES
BD CARTHAGE

